



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

ABSENTS EXCUSES : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE MOBILITES ACTIVE- 6e APPEL A PROJETS AMENAGEMENTS CYCLABLES – LA VOIE DOUCE DU HAUT VAL MONTJOIE DEL2023 -55

Rapporteur : Michel Belin

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel BELIN, adjoint au Maire.

La commune des Contamines-Montjoie a déposé un dossier pour le fonds de mobilités actives concernant l'aménagement de liaisons douces cyclables.

Ce projet dénommé « La Voie Douce du Haut Val Montjoie » consiste en l'aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé, d'une longueur totale de 4,5 km, en utilisant comme support le réseau de sentiers et chemins existants, (le long du Bon Nant entre Notre Dame de la Gorge et le Plan du Moulin).

Le projet dont l'étude de faisabilité a été réalisée par les bureaux d'études SYSTEMD et ABEST présente un niveau de qualité des aménagements propre à un usage quotidien par les vélos, permettant de relier les nombreux hameaux, les zones de commerces et de services et les espaces d'activités entre eux.

Mais c'est aussi une véritable balade « au fil de l'eau » aménagée pour être accessible à la majorité des 2 roues (VTT, VTC, trottinette tout terrain...) et au plus grand nombre (adultes/enfants, débutants/confirmés).

Le montant total des travaux est de **522 500,00 euros (HT)**, la demande de financement au titre du Fonds mobilités actives est de **261 250,00 euros** soit **50 %** du montant total des travaux comme présentée dans le plan de financement présent en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE VALIDER** la demande de subvention au titre du **fonds de mobilité active** et le plan de financement joint en annexe,
- **DE SOLLICITER** un soutien financier au taux le plus fort possible,
- **DE PRECISER** que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge, les crédits étant inscrits au BP 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 27 avril 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 27 avril 2023
Le Maire,
François BARBIER

